

Bruxelles, le 20 décembre 2021

Collectif AnderlechToit

Collectif d'habitants et usagers du quartier Scheut/Birmingham
anderlechtoit@gmail.com
0497/54.02.08

M. Pascal SMET

Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale
Chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine
Boulevard du Roi Albert II, 37 - 12ème étage
1030 Bruxelles

OBJET : Notre opposition à différents aspects du projet immobilier « The Quay »

Cher Monsieur le Ministre,

En tant qu'habitants et usagers du quartier Scheut/Birmingham, nous vous écrivons à propos du projet « The Quay » qui est à l'instruction.

Nous avons déjà réagi lors de l'enquête publique qui a pris fin le 2 octobre dernier.

C'est avec soulagement que nous avons pris connaissance de l'avis défavorable émis par la Commune d'Anderlecht, les critiques formulées par celle-ci étant largement compatibles avec un grand nombre de nos questionnements et revendications.

C'est avec plus d'inquiétude que nous avons appris que la Région, autorité délivrante pour ce projet, avait émis un avis favorable sous conditions.

Nous pensons en effet que les conditions émises par la Région ne sont pas suffisamment contraignantes que pour assurer une intégration réelle du projet « The Quay » à son environnement tant naturel que social et économique.

À la suite d'un rendez-vous pris avec Monsieur Fabrice CUMPS, Bourgmestre d'Anderlecht, qui nous a encouragé dans ce sens, nous souhaitons vous formuler certains arguments.

En effet, les réponses apportées par la Région à nos différentes critiques dans le PV de la Commission de Concertation ne nous semblent pas suffisamment explicites.

Afin d'y voir plus clair, nous avons réalisé un tableau qui reprend les points d'opposition identifiés par la Région, les réponses apportées par celle-ci ainsi que les remarques de notre collectif. Ce travail de synthèse nous a permis d'identifier une série de questions et demandes qui restent encore ouvertes à ce jour. Celles-ci portent sur des points précis du projet « The Quay » et ne constituent en aucun cas un refus catégorique du projet en tant que tel. Vous trouverez ces remarques et questions dans le document « Nos revendications » joint à ce courrier. Nous attendons donc, en retour, des réponses circonstanciées aux différents éléments soulevés. Nous avons bien entendu tenu compte du PV de la Commission de Concertation et nous ne revenons pas sur les questions qui y ont été réglées.

L'objectif de ce courrier est donc de faire évoluer le projet en même temps que nos remarques. Cependant, bien que certains aspects soient réglés, il reste, selon nous, un nombre important de questions auxquelles nous n'avons obtenu aucune réponse de la part de la Région. D'autres questions méritent, selon nous, des réponses plus explicites et circonstanciées.

Par ailleurs, la Commune d'Anderlecht ayant émis un avis défavorable très argumenté, la Région compte-t-elle tenir compte des nombreuses critiques formulées ? Et ce d'autant plus que c'est bien la commune qui devra, par la suite, supporter les dérives au quotidien qui ne manqueront pas de survenir si le projet « The Quay » n'est pas modifié avant la délivrance du permis (conflits d'usage sur la servitude du 222 rue de Birmingham, habitabilité de qualité médiocre, saturation des places de parking sur le Quai Fernand Demets, réduction de la clientèle des commerçants de la rue Wayez en faveur du nouveau Colruyt, etc).

Pour conclure, nous tenons à insister sur ceci : nous ne contestons pas le projet en soi mais bien certaines modalités concrètes de la mise en œuvre de celui-ci. Nous espérons que la Région saura reconnaître l'implication que le travail que nous fournissons a demandé. Et ce dans un seul but : jouer notre rôle de riverain concerné et faire évoluer les projets urbains en adéquation avec leur environnement.

Afin de partager nos revendications, nous avons ouvert une pétition en ligne par laquelle nous demandons le refus du permis d'urbanisme pour le projet « The Quay ». Nous avons opté pour une demande de refus car le nombre d'objections que nous formulons est trop important que pour demander quelques modifications partielles. Nous pensons que ce projet comporte de sérieux atouts mais que, dans l'intérêt des riverains et du développement urbain à Bruxelles, les auteurs doivent retravailler leur projet de façon substantielle.

Nous avons intitulé notre pétition « Pour une année 2022 en faveur des quartiers existants : non au projet "The Quay" ! » puisque notre ambition est que les projets immobiliers tels que « The Quay » s'insèrent au mieux dans leur environnement. Si tel est le cas, c'est avec grand plaisir que nous fréquenterions ce nouveau site qui ouvre ses portes juste à côté de chez nous !

Il est à noter que, dans le cadre de l'enquête publique, une première pétition a rassemblé 230 signataires autour de l'impact du projet « The Quay » sur le quartier Birmingham. Cette deuxième pétition, au-delà de l'avis des riverains et de la commune d'Anderlecht, rassemble plus largement les électeurs bruxellois inquiets de voir une politique régionale imposer aux territoires locaux des projets aux conséquences délétères, au mépris de l'avis de ses habitants et autres acteurs compétents et concernés.

Dans l'espoir que vos réponses ne confirment pas ces inquiétudes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le collectif AnderlechToit

